

<http://stmartin-plaine-valence.cef.fr/Quelle-participation-financiere>



Quelle participation financière

?

- Funérailles -



Date de mise en ligne : lundi 9 octobre 2017

Copyright © Paroisse Saint Martin de la plaine de Valence - Tous droits

réservés

Quelle participation financière ?

L'Eglise ne facture pas ses services. Mais elle recommande deux offrandes

L'offrande de la famille : le casuel dont le montant indicatif est à partir de 150€ permet à l'Eglise de faire face à ses besoins matériels (formation des bénévoles) Cette offrande ne doit pas être un obstacle pour les plus démunis.

L'offrande de l'assemblée : la quête faite au cours de la célébration est en faveur de la paroisse et pour des offrandes de messes.